



HAL
open science

Introduction

Frédéric Gros, Lorenzini Daniele, Ariane Revel, Arianna Sforzini

► **To cite this version:**

Frédéric Gros, Lorenzini Daniele, Ariane Revel, Arianna Sforzini. Introduction. *Raisons politiques*, 2013, Les néolibéralismes de Michel Foucault, 2013/4 (52), pp.5-11. 10.3917/rai.052.0005. hal-03630022

HAL Id: hal-03630022

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03630022>

Submitted on 4 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike| 4.0 International License

Introduction

Les leçons prononcées par Michel Foucault de janvier à mars 1979¹ ont un statut particulier dans son parcours au Collège de France. C'est le seul moment où Foucault interroge l'histoire du 20^e siècle et se situe à la verticale de son actualité contemporaine, parfois même la plus immédiate (par exemple la politique économique de Valéry Giscard d'Estaing, lors de la séance du 7 mars). Le titre général qui avait été donné (*Naissance de la biopolitique*) prête cependant à confusion. La « biopolitique » est devenue, avec l'usage intense et diversifié qu'on lui connaît dans l'école italienne (Agamben, Negri, Esposito, etc.), un concept central de la pensée politique contemporaine. Foucault, qui invente l'expression, lui donne, dans ce cours, un sens relativement circonscrit : la prise en compte par un gouvernement politique d'un nouvel objet, la « population », entendue comme l'ensemble des gouvernés considérés sous l'angle de leur existence biologique, et posant par là une série déterminée de problèmes (santé, natalité, hygiène, maladies, etc.). Mais cette prise en compte, toujours plus insistante dans les États européens au cours des 18^e et 19^e siècles, est contemporaine de l'élaboration d'une nouvelle technique politique : un art libéral de gouverner, que Foucault entend étudier à la fois dans son émergence et ses développements les plus lointains. Or cet examen du libéralisme, qui devait servir de simple introduction au problème de la biopolitique, va occuper Foucault tout au long des douze séances de son enseignement. S'il convient de reposer la question du libéralisme pour pouvoir décrire correctement l'émergence de la biopolitique, ce n'est pas seulement que les deux phénomènes seraient contemporains. La prise en compte de la population fait apparaître en effet un noyau de naturalité dont les processus internes de fonctionnement soit relèvent difficilement d'une législation positive dès que l'on se donne pour tâche de les modifier, soit appartiennent à une sphère d'intimité qui fait apparaître les réglementations étatiques comme intrusives. C'est cette saisie réflexive d'un ingouvernable qui va susciter le questionnement libéral. Tant que l'on considère en effet que l'on gouverne un peuple, constitué de sujets de droit, les instruments classiques (ceux de la raison d'État, de la police et de l'armée) demeurent adaptés, puisqu'il s'agit d'informer la volonté politique des citoyens par des lois, des règlements, et de maximiser l'existence

1 - Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, éd. par Michel Senellart, sous la dir. de François Ewald et Alessandro Fontana, Paris, Gallimard-Seuil, coll. « Hautes Études », 2004.

de l'État au moyen de cette information. Mais le propre d'une « population », au sens que l'on a déjà défini, est de se présenter comme un bloc de naturalité, un ensemble constitué de processus qui ont leur règle interne de fonctionnement, présentant des mécanismes de régulation spontanée. La « population », objet de la biopolitique, pose donc à l'art de gouverner une série de questions inédites, informulables auparavant, qui trouveront leur élaboration dans et par le libéralisme.

Il faut aussitôt noter que Foucault n'étudie pas le libéralisme comme doctrine (corps de propositions théoriques), ni même comme idéologie (ce même système de pensée en tant qu'il servirait de justification au maintien d'un rapport de production). On ne trouvera, dans ce cours consacré au libéralisme, aucune présentation systématique ou même problématisante d'un courant de pensée qui irait d'Adam Smith à John Rawls. Le niveau d'analyse est celui de la « gouvernamentalité », et même, plus précisément, de la gouvernamentalité politique. Par « gouvernamentalité », il faut entendre un art de conduire la conduite des autres. C'est ainsi qu'il existe des gouvernamentalités domestiques, pédagogiques, érotiques, etc. (celles que Foucault étudiera plus tard chez les Anciens, dans le cadre de sa nouvelle histoire de la sexualité). La gouvernamentalité politique, elle, pose le problème des techniques qu'une administration étatique doit se donner pour conduire ses gouvernés, et du style général de rationalité auquel ces techniques peuvent se référer. Le libéralisme donc, moins comme doctrine, corps théorique, que comme rationalité pratique immanente aux gouvernements qui s'en réclament.

À partir de là, il convient de distinguer dans le cours de Foucault deux grandes perspectives sur le libéralisme. Lui-même ne trace à aucun moment de séparation claire entre ces deux déterminations, mais sa prise en compte est indispensable pour désamorcer des malentendus possibles.

Le libéralisme est donné à penser, dans sa définition la plus générale, comme un opérateur critique, un principe d'inquiétude, une « question posée » au gouvernement politique, toujours sous la même forme : est-ce que l'État ne gouverne pas « trop », est-ce que la gouvernamentalité politique ne doit pas se donner des principes de limitation interne, est-ce qu'un bon gouvernement ne doit pas être toujours un gouvernement « frugal » ? Pour que la question puisse être entendue, mesurée dans toute sa pertinence critique, le libéralisme est évidemment amené à constituer et dénoncer un champ d'adversité composé par une série d'exemplarités historiques, toutes propres à incarner l'horreur d'un « excès » de gouvernement, d'une inflation catastrophique de l'État, d'une démesure irrationnelle. Démesure d'un État de police qui veut tout gouverner, multiplie les réglementations, encourage l'administration tatillonne, favorise une police intrusive, censure, s'attache à tout surveiller, à tout contrôler pour s'assurer que ses desseins sont bien respectés et réalisés. S'acharnant à augmenter ses forces en infiltrant la conduite de ses administrés, cet État finit par décourager les initiatives. Horreur de l'expérience nazie, d'un État totalitaire qui planifie l'économie, enrégimente les individus, contrôle les opinions, entraînant la totalité d'une population dans des politiques monstrueuses et criminelles de puissance. Irrationalité du New Deal

ou d'un État-providence qui, par une politique volontariste de reconstruction, de plein emploi et d'aide sociale, vicie les régulations économiques élémentaires et nourrit une mentalité d'assistés.

Ces trois exemples (auxquels il faudrait encore ajouter le dirigisme soviétique) sont évidemment extraordinairement différents, et même contestables. Car après tout, comme Foucault le reconnaît lui-même, il n'est pas sûr que le nazisme puisse être lu comme une surcroissance monstrueuse de l'État – ses instances étaient systématiquement redoublées par des appareils de parti qui constituaient les vrais centres de décision. L'alignement parfait de ces adversaires ne peut se situer que sur une ligne d'horizon de la critique libérale, ligne d'horizon dessinée à partir d'une récusation abstraite d'un interventionnisme d'État. Cette dénonciation systématique (que Foucault appelle « phobie d'État »), permettant de penser comme relevant d'une même logique d'étatisation monstrueuse les camps de concentration et des procédures administratives, la sécurité sociale et des plans quinquennaux de production démentiels, est du reste si confuse et vague qu'elle rassemble, autour d'un même refus (ou plutôt d'une même diabolisation), des militants gauchistes qui devinent l'État fasciste derrière des insistances administratives et des ultra-libéraux qui repèrent l'État stalinien derrière des mesures de soutien économique.

Il demeure que le libéralisme, depuis ses premières formulations, a ouvert pour Foucault la question du « trop gouverner », ce qui amène au moins deux conséquences générales. La première consiste en une reformulation de la question de la légitimité politique. Classiquement, le pouvoir politique est interrogé à partir d'une problématique du fondement. Qu'est-ce qui autorise certains hommes à en diriger d'autres ? Une hiérarchie ordonnée de la Création cautionnée par son Créateur, obligeant les uns à une obéissance humble et respectueuse et les autres au commandement responsable et vertueux ? Un contrat primitif délimitant les droits de chacun, articulant les renoncements et les transferts ? Le libéralisme, quand il dénonce le « trop » gouverner, critique moins une irrégularité intrinsèque, un abus insupportable de pouvoir, que l'inefficacité de certaines interventions, leur caractère inadéquat, contre-productif. Il oblige par là à déplacer le lieu de légitimation qui désormais doit se mesurer à l'utilité générée, en termes de croissance, de prospérité, plutôt que de représentativité d'une volonté politique commune. Le « peuple » demande au gouvernement si ce qui lui est imposé mord ou non sur la part de ses droits fondamentaux. La « population » (ou même ce que Foucault appellera simplement la « société ») exige des mesures positives ou des retenues dont elle puisse ressentir le profit.

En même temps, la question libérale a permis l'ouverture d'un champ critique, que Foucault, dans son *Résumé du cours*, n'appelle pas moins que « la vie politique », constitué par un débat permanent entre gouvernés et gouvernants. Le libéralisme en ceci est isomorphe à ce que Foucault appelait quelques mois plus tôt, devant la Société Française de Philosophie, à partir d'une relecture de l'opuscule kantien *Qu'est-ce que les Lumières ?*, le questionnement

critique : il pose la question de comment « n'être pas tellement gouverné² ». Du reste, par un prolongement que Foucault construit seulement en fin de parcours, dans sa dernière leçon, il faut bien voir que la question de savoir si nous ne sommes pas trop gouvernés est encore sous-tendue par un questionnement plus fondamental, qui serait : et pourquoi donc faudrait-il même être gouverné ? Après tout, c'est au moment où les premières thèses libérales se donnent à lire chez Adam Smith, que l'on trouve chez Ferguson l'élaboration du thème d'une « société civile », dans un sens neuf – autant dire que celle-ci n'est pas instituée par un souverain. La société civile, c'est une puissance de composition des individus spontanée, une matrice de liens sociaux évolutifs, des rationalités de comportement. La réflexion sur la société civile, plus ou moins utopique, va servir désormais de miroir critique au gouvernement politique qui, dans les régimes libéraux, devra se régler, non plus sur un ordre de vérité transcendant, non plus sur une rationalité de maximisation de l'affirmation étatique, mais sur la rationalité des gouvernés eux-mêmes – ce qui est autre chose que de dire, c'était là déjà la leçon des Anciens, que les démocraties gouvernent « à l'opinion ». C'est ainsi que, par un paradoxe apparent mais qui constitue en fait une complexité féconde, la « société », davantage que la référence au droit (droit des individus, droit du souverain), devient, à partir du questionnement libéral, le nœud incessant de relégitimation et de délégitimation de tout gouvernement politique. Ce n'est plus comme chez Hobbes l'État qui permet la société : c'est la société qui tolère l'État.

Il demeure que Foucault, tout en prêtant beaucoup aux vertus critiques du libéralisme, maintient une interrogation, qui apparaît au moins à deux reprises dans le cours, sur ses vertus proprement « libératrices ». Cette « liberté » réclamée par le projet libéral, elle est autre chose qu'un statut juridique à garantir, mais peut-être autre chose même qu'une capacité d'initiative à respecter. Elle est sans doute aussi (et surtout, diront certains) ce qu'il faut sans cesse produire, encourager, exciter par cette gouvernementalité nouvelle (dont la liberté serait au fond le corrélat), ou même, plus concrètement encore, par l'aménagement d'un milieu qui rend le gouverné simultanément réceptif et manipulable, sans que jamais sa volonté soit directement contrainte. Cette liberté suscitée est donc simultanément contrôlée, sécurisée, parce qu'en organisant son champ d'émergence on en règle aussi les conditions de compatibilité – Foucault, pour illustrer ce point, évoque l'interventionnisme gouvernemental qui accompagne l'organisation de nouvelles libertés, mais les nouvelles technologies seraient un meilleur exemple encore, de surcroît privatisé, de cette production simultanée de libertés et de contrôles –, parce que précisément la liberté n'est pas une donnée première, une extériorité, mais le corrélat d'une gouvernementalité nouvelle.

Au-delà de cette ambiguïté, qui laisse indécidé le sens ultime du libéralisme, il demeure que sa détermination la plus récurrente dans le cours est bien celle

2 - M. Foucault, « Qu'est-ce que la critique ? [Critique et *Aufklärung*] », *Bulletin de la Société Française de Philosophie*, n° 2, avril-juin 1990, p. 38.

d'un questionnement critique, un principe d'inquiétude adressé à la gouvernementalité politique. Elle s'accompagne, au fil des leçons, d'une série d'enquêtes cette fois sur les « solutions » du libéralisme, Foucault interrogeant alors ce que les libéralismes historiques ont proposé ou déterminé comme principes de limitation à la gouvernementalité d'État.

La gouvernementalité pré-libérale admettait bien un certain nombre de limitations, que Foucault désigne comme « externes ». L'impératif d'un renforcement indéfini de l'État pouvait se heurter, à l'intérieur, à des droits inaliénables reconnus aux individus ou à des « lois fondamentales » décrétées inviolables, et, à l'extérieur, à la réalité complexe, dynamique, du pluralisme des États souverains, régie par une loi d'« équilibre », de « balance des puissances », que chaque souverain tentait de définir et d'instrumentaliser pour sa part. Mais pour ce qui est de la limitation par les droits fondamentaux des individus, que l'État doit garantir, il faut bien reconnaître qu'elle renvoie à une sphère de sens, classique mais têtue, d'un « libéralisme politique » que Foucault assez vite minorise, parce que l'intéresse davantage la perspective ouverte par Smith. Le libéralisme, c'est plus précisément pour lui une gouvernementalité qui se donne comme principe de limitation autre chose que le droit (un droit ici entendu comme droit public, loi souveraine, définition statutaire des individus, instrument d'affirmation de la puissance étatique à travers l'administration) : essentiellement, le marché.

Ce « marché » demeure une notion encore vague. Sa détermination conceptuelle permet à Foucault de distinguer au moins trois séquences : le libéralisme « classique », le néolibéralisme allemand, le néolibéralisme américain. Le libéralisme classique, celui des physiocrates ou d'Adam Smith, réfléchit le marché comme un espace naturel d'échanges qu'il faut absolument préserver des réglementations abusives ou des volontarismes politiques, afin que puissent jouer ses régulations spontanées. Ce thème, aujourd'hui banal jusqu'à l'écœurement, conduit à la détermination d'une gouvernementalité s'auto-limitant, l'État définissant un certain nombre de plages blanches sur lesquelles il s'interdit d'intervenir. Foucault remarque simplement ici que ce premier libéralisme n'est évidemment pas monolithique. Par exemple, les physiocrates concluent de l'existence de lois naturelles du marché à l'exigence d'un despotisme éclairé, instaurant un gouvernement veillant seulement à ce que tout se déroule selon des vérités que les experts détiendraient par devers eux, alors que la métaphore chez Smith de la « main invisible » (pour autant que l'on fasse peser l'enjeu théorique sur le caractère d'invisibilité, qui suppose l'opacité du processus général, plus que sur la « main » qui renvoie à l'idée d'une Providence) induit un gouvernement entérinant l'impossibilité d'une vision de surplomb qui l'autoriserait à produire l'utilité collective par la mise en œuvre d'une volonté politique générale. Qu'il engage l'État à gouverner à l'évidence passive ou à l'opacité indépassable, il demeure que ce premier libéralisme fait valoir le marché comme une naturalité dont il est à la fois inutile et dangereux de troubler les régulations spontanées.

Le néolibéralisme allemand (plus précisément encore l'ordolibéralisme) va apporter une autre caractérisation du marché comme milieu artificiel de

concurrence. Les références ici de Foucault sont larges (W. Eucken, F.W. von Rüstow, F. von Hayek, F. Böhm, mais aussi d'autres participants du colloque W. Lippmann de 1938), mais il s'agit surtout pour lui de ressaisir les modèles de gouvernementalité proposés par les inspireurs de la politique allemande d'après-guerre de refondation de l'État à partir du marché – la liberté économique et la croissance devenant les nouveaux vecteurs du consensus politique. Le marché est ainsi constitué comme un milieu de concurrence, artificiel, fragile, qu'il faut donc soutenir, moins par des interventions directes que par un cadre juridique et institutionnel adéquat, propre à le maintenir dans ses vertus, et une politique discrète de correction des effets possibles de cette libre concurrence en termes de distorsion sociale. L'État veille donc à faire tenir dans l'existence ce milieu artificiel de concurrence en l'encadrant par le droit (on ne prône pas un « laisser-faire »), mais ce droit est un ensemble de règles formelles vidées de toute volonté politique. Le libéralisme ne suppose donc pas le dépérissement d'un droit suspecté de troubler un jeu à régulation automatique, mais sa redéfinition, ce dernier se réfugiant dans la définition des règles du jeu économique, la participation des joueurs valant désormais adhésion politique.

Pour l'étude du néolibéralisme américain, Foucault envisage en fait essentiellement les théoriciens du capital humain, tout en signalant bien sûr la reprise, par l'École de Chicago, d'un certain nombre de critiques traditionnelles contre l'inflationnisme de l'administration d'État et toute forme d'interventionnisme économique. Avec les théoriciens du capital humain (T. Schultz, G. Becker, etc.), il s'agit donc d'envisager moins le marché en lui-même que les calculs qui le font exister, la rationalité qui préside à son fonctionnement, on pourrait même dire les conditions éthiques de son développement. Le concept de capital humain permet en effet d'interroger la construction néolibérale du rapport à soi. Le calcul coût de l'investissement/bénéfices structure le marché parce qu'il relève d'une rationalité de l'entrepreneur lui-même qui la projette sur son entreprise. Le mouvement d'intériorisation par le néolibéralisme américain des mécanismes du marché, au cœur du sujet lui-même, permet de déplacer le problème de la gouvernementalité. Il ne s'agit plus, avec ce courant néolibéral, de poser au gouvernement politique la question de son « excès », mais de faire valoir la pertinence de la rationalité économique en-dehors même de son champ d'application traditionnel. Dès lors, le marché n'est plus ce qui limite les prétentions de l'État, mais il devient un mode d'intelligibilité qui peut s'étendre indéfiniment, aux relations humaines (l'amitié, le mariage sont autant de calculs d'investissement) ou à l'action publique. Chacun est donc appelé à devenir l'entrepreneur de lui-même, le gestionnaire de son existence, et l'État doit apprendre à remodeler ses politiques publiques (l'exemple pris par Foucault est celui de la pénalité) à travers le filtre du calcul économique, et substituer à l'interrogation sur la justice de son action celle de sa rentabilité.

Cet enseignement, tel qu'il est proposé au cours de l'hiver 1979 au Collège de France, est foisonnant, labyrinthique. Foucault ne suit pas un plan systématique, mais le mouvement d'une recherche inquiète et têtue. C'est à peine

si on peut y trouver des « thèses », plutôt un éventail de problèmes, des propositions de pistes théoriques, des fulgurances brèves. Les définitions du libéralisme s'y enchevêtrent, s'y compliquent, d'autant que les séquences historiques convoquées sont multiples. D'une séance à l'autre, Foucault transforme les perspectives, reformule ses intuitions, introduit des distinctions nouvelles, redéfinit le cadre général. Chaque développement précis est en lui-même d'une netteté incomparable, mais le mouvement qui fait passer de l'un à l'autre est saccadé, vif, tourbillonnant. Il demeure que *Naissance de la biopolitique*, prononcé en 1979, paru en 2004 (dans l'excellente édition de Michel Senellart), a aussitôt suscité un immense intérêt³, augmenté sans doute par la démultiplication des crises à partir de 2006, dont l'intensité fut telle qu'elle a pu sembler un temps sonner le glas de l'idéologie néolibérale. Il faut cependant rappeler que ce cours a été prononcé avant l'arrivée de Margaret Thatcher au pouvoir, l'administration Reagan et le consensus de Washington. En parlant de néolibéralisme, Foucault n'a évidemment pas à l'esprit la déréglementation des marchés financiers, le développement d'un capitalisme actionnarial ou la crise des dettes nationales. Le néolibéralisme apparaît encore comme une question posée aux gouvernements politiques, une offre de subjectivation, plutôt que comme un dogme doctement entériné et répété par les États endettés. Mais cette distance n'empêche pas une puissance d'éclaircissement de notre actualité reflétée par les textes donnés à lire ici.

Les textes présentés⁴ se proposent de partir des pistes de recherche ouvertes par Foucault quand il explore ces différents aspects de la gouvernementalité néolibérale, dans ses rapports à l'histoire du capitalisme et aux nouvelles formes de subjectivation.

Pierre Dardot utilise les analyses foucaaldiennes sur le néolibéralisme pour montrer que le capitalisme n'est pas seulement un mode spécifique de production, obéissant à une logique de fonctionnement nécessaire et naturelle, mais un « complexe économique-juridique » radicalement pluriel, qui connaît diverses figures historiques. Le néolibéralisme est l'une de ces figures, et se caractérise par une modalité entrepreneuriale de façonnement de la société et de ses sujets. Autour des mêmes axes de questionnement, Stéphane Haber se demande si le néolibéralisme peut être considéré comme une phase du

3 - Voir, à partir du cours de Foucault, les références et les développements nombreux dans : Serge Audier, *Néo-libéralisme(s)*, Paris, Grasset, 2012 et *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2012 ; Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2010 ; Michaël Føessel, *État de vigilance. Critique de la banalité sécuritaire*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2010 ; Antoine Garapon, *La raison du moindre État. Le néolibéralisme et la justice*, Paris, Odile Jacob, 2010 ; Maurizio Lazzarato, *Expérimentations politiques*, Paris, Éditions Amsterdam, 2010 et *La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011 ; Geoffroy de Lagasnerie, *La dernière leçon de Michel Foucault. Sur le néolibéralisme, la théorie et la politique*, Paris, Fayard, 2012 ; Christian Laval, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Paris, Gallimard, 2007.

4 - Ces textes ont fait l'objet d'une première présentation lors d'un colloque intitulé « Le néolibéralisme selon Foucault : enjeux, actualité, perspectives », qui s'est tenu le 17 mai 2013 à l'Université Paris-Est Créteil, dans le cadre des activités de l'équipe d'accueil LIS.

capitalisme. Engageant une confrontation critique avec des positions mettant l'accent sur la valeur sociale de la gouvernementalité néolibérale comme vision générale du monde et construction psychique des individus, l'auteur souligne la portée constitutivement économique du néolibéralisme, qui en fait un moment essentiel (bien que mobile et complexe) du capitalisme contemporain.

Antoine Garapon fait pour sa part porter l'analyse sur les mutations du droit. Il constate une évolution paradoxale des pratiques juridiques néolibérales « à l'ombre du droit » : une tendance à chercher une solution aux controverses juridiques en dehors des tribunaux, à travers des modalités d'accord et de compensation. Une nouvelle forme de subjectivité juridique comme capacité immédiate de calcul et de négociation se substitue progressivement au sujet titulaire de droits et de libertés inaliénables, exposant pourtant les individus et les entreprises au risque de subir des pressions les incitant à renoncer à défendre leurs droits, au nom même de leur intérêt.

Maurizio Lazzarato revient plus directement sur le texte foucauldien et élabore une critique du cours de Foucault à la lumière de la crise financière actuelle. Il soutient que le libéralisme n'a jamais été en opposition aux stratégies de l'État : au contraire, le libéralisme ne serait qu'une des modalités possibles de subjectivation du « capitalisme d'État ». Cependant, l'auteur montre pourquoi le travail de Foucault demeure précieux, pour mettre en lumière la configuration d'un nouveau rapport entre souveraineté et gouvernementalité, en direction d'une gouvernementalité autoritaire post-démocratique. La thèse de Geoffroy de Lagasnerie est radicalement différente : pour lui, une potentialité critique est inscrite au cœur de la rationalité néolibérale, qui se serait constituée dans le cadre d'une opposition frontale à la raison d'État. Foucault, en utilisant la tradition néolibérale comme arme critique pour déconstruire la philosophie politique traditionnelle, nous aiderait alors à percevoir les potentialités émancipatrices du néolibéralisme.

L'interprétation de Ferhat Taylan ouvre une nouvelle perspective : un des points capitaux de *Naissance de la biopolitique* serait l'analyse de l'homme économique néolibéral comme l'« éminemment gouvernable », celui dont on pourrait modifier le comportement économique à travers une action sur son environnement. La gouvernementalité néolibérale serait donc caractérisée par la coexistence nécessaire d'une autonomie des marchés avec des stratégies d'intervention sur le champ social. Pour finir, Luca Paltrinieri s'interroge sur le manque de problématisation, chez Foucault, d'une biopolitique néolibérale, et propose d'en esquisser les contours à partir de la théorie américaine du « capital humain ».